

# AVIS DU MAIRE

MAIRIE DE : *La Roche sur Jon*

N° DOSSIER : *PC 085 191 21 70250*  
 (ex : PC 085 412 18 C0042)

CERTIFICAT D'URBANISME (CU)  
 DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)  
 PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)  
 PERMIS D'AMÉNAGER (PA)  
 PERMIS DE DÉMOLIR (PD)  
 AUTRES :

DEMANDEUR (nom, prénom, société,...) :  
*URBA 346*

DÉPOSÉ EN MAIRIE LE :  
*12/11/09/2011*

DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE de l'avis de dépôt de la demande de permis ou de déclaration préalable :  
*29/11/09/2011*

## AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

**LE PROJET EST SITUÉ**

DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME  
 PLU       Carte communale  
 Zone : *A.*

RNU (commune sans PLU et sans carte communale)  
 SUR LE DOMAINE PUBLIC OU EN SURPLOMB

Existe-t-il un certificat d'urbanisme délivré par la commune depuis moins de 18 mois ?

non  
 oui n° dossier :

Le terrain du projet est-il situé dans un lotissement ou une ZAC en cours de validité ?

non  
 oui : Veuillez préciser le nom et la date d'autorisation :

**RISQUES ET SALUBRITÉ PUBLIQUE**

Le terrain du projet est soumis à un risque.  
 Nature du risque :  
 inondation, veuillez préciser :  
 ligne électrique  
 gazoduc  
 retrait-gonflement Argiles  
 minier - existence de cavités souterraines  
 risque technologique, veuillez préciser :

Pollution :

- le terrain du projet est situé dans un ancien site industriel ou de service dont la commune a connaissance :

non       oui

- le terrain du projet est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) :

non       oui  
 ne sait pas

Le projet est-il situé à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ou soumise au règlement sanitaire départemental (RSD) ?

non       oui - distance :  
 ne sait pas

Présence d'un bâtiment agricole à moins de 100m

non       oui - distance :

Le projet sera soumis à des nuisances. Veuillez préciser lesquelles :

Le projet pourrait générer des nuisances (odeur, bruit...). Veuillez préciser lesquelles :

Observations complémentaires du maire, s'il y a lieu :

**INCIDENCE DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS**

Le projet est-il de nature à compromettre une activité agricole située à proximité du terrain du projet ?

non       oui  
 ne sait pas

Observations complémentaires du maire, s'il y a lieu :

Le projet modifie ou supprime un élément identifié par la commune comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique (bâtiment, haie, arbre,...) :

non       oui - veuillez préciser :

Le projet est situé dans un périmètre de protection (abords monument historique, site patrimonial remarquable, site classé ou inscrit, archéologie, captage d'eau potable, AOC, ...) :

non       oui - veuillez préciser :  
 ne sait pas      *Site archéologique*

## AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN DU PROJET EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

Équipements publics desservant le terrain du projet	Desserte et capacité			La commune réalisera ou fera réaliser la desserte :			
	Suffisante	insuffisante	Non desservi	OUI	NON	Date fin réalisation des travaux	Ne sait pas encore dans quel délai les travaux seront réalisés
Eau Potable			X		X		
Électricité			X		X		Projet ne nécessitant pas de branchements
Assainissement eaux usées			X		X		
Collecte des eaux pluviales			X		X		
Voirie publique	Départementale						
Voirie privée							
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) (cf. règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie)	SDIS à consulter						

Observations complémentaires du maire, s'il y a lieu :

## PARTICIPATIONS D'URBANISME

RACCORDEMENT « LONG » pour l'eau et l'électricité dans la limite de 100 m (L.332-15 3° du code de l'urbanisme) : Joindre l'accord du demandeur et le devis du concessionnaire.

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (L.332-8 du code de l'urbanisme - Montant : 2638,44€) (joindre le détail du calcul)

en cas de nécessité d'un raccordement E. B. B. B.

PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - veuillez préciser :

Le terrain du projet est couvert par une convention PUP et bénéficie d'une exonération de la taxe d'aménagement (L.332-11-3 I du code de l'urbanisme).

Le terrain du projet est situé dans périmètre PUP et le pétitionnaire devra joindre à sa demande un extrait de la convention PUP (L.332-11-3 II du code de l'urbanisme).

Anciennes participations ne pouvant plus être instituées :

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (PVR) (ex art. L.332-11-1 du code de l'urbanisme)

Montant : .....

Joindre le détail du calcul et les délibérations (générale et spécifique).

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) (ex art. L.332-9 et suivants du code de l'urbanisme) :

Montant : .....

Joindre le détail du calcul et la délibération PAE.

## AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS

Y-a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales relatives à l'aspect extérieur du projet (toiture, façades, clôtures) et à son intégration dans l'environnement (plantations,...) ?

pas de prescription

oui - veuillez préciser :

ACCÈS

Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes en termes de sécurité et de capacité ?

oui

non - veuillez préciser :

Sous réserve avis ARD.

AIRES DE STATIONNEMENT

Les conditions du stationnement (capacité, organisation, ...) sont-elles satisfaisantes ?

oui

non - veuillez préciser :

## AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) :

DATE :

DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations rubriques ci-dessus) :

SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme d'élaboration ou de révision et que le projet contrevient au futur doc

SANS OBSERVATION (dans ce cas le maire est réputé avoir I service ADS)

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 07-08-2022

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à l'aménagement, l'urbanisme,  
les bâtiments publics et à l'espace rural

Malik ABDALLAH

